

Projet d'Etablissement 2011/2015

I - Diagnostic de l'EPLE partagé avec la communauté éducative

1. Degré d'atteinte

1-1 Rappel des objectifs prioritaires retenus par l'EPLE

Axe 1 : conduire plus d'élèves et plus vite en 2^{nde} générale et technologique dans des conditions de choix réfléchi et adapté.

Axe 2 : favoriser l'intégration des nouveaux arrivants, la participation à la vie des associations et l'éducation citoyenne

Axe 3 : permettre aux élèves d'avoir accès à l'expression culturelle au cours de leur scolarité au collège.

1-2 Bilan

Le suivi du projet d'EPLE 2006 – 2011 qui devait être assuré par un groupe de pilotage, constitué de professeurs et agents volontaires, des membres de l'équipe de direction, de la vie scolaire et de l'infirmerie n'a pratiquement pas existé.

La modification du statut du collège, d'abord, intégré à une cité scolaire (jusqu'en 2007) puis EPLE (à partir de la rentrée 2007), le grand nombre de personnel de direction en peu de temps (5 entre la rentrée 2006 et avril 2008) et le manque de transition entre ces personnels, n'a pas permis de faire réellement vivre le projet d'établissement. En avril 2008, il a fallu plus d'un mois au nouveau Principal pour découvrir le projet d'établissement (donné par le professeur documentaliste). Cependant des actions ont été entreprises.

Axe 1 : conduire plus d'élèves et plus vite en 2^{nde} générale et technologique dans des conditions de choix réfléchi et adapté.

- Améliorer l'accueil et le suivi individualisé :

a) Mise en place d'un accueil réalisé à partir d'avril 2008. Actuellement, en moyenne 25 élèves non transportés scolaires le matin (8h – 9h) et le soir 16h30 – 17h30. Pour le soir, la mise en place de l'Accompagnement Educatif (aide aux devoirs...) à la rentrée 2008 a facilité cet « accueil ».

b) Mise en place d'une aide au travail de 17h30 à 18h30 pour les élèves volontaires : non entrepris.

c) Mise en place d'un accueil des élèves fin août dans le cadre d'une opération « Ecole ouverte » : non entrepris

d) Organisation d'une semaine d'accueil à l'entrée en 6^{ème} : non entrepris, mais présence du Principal dans les écoles et développement de la liaison école-collège (défi lecture, défi maths, défi langue, défi histoire géographie, réunion entre professeurs, présence d'un professeur de CM2 lors de l'accompagnement éducatif)

e) Exploitation partagée de l'évaluation de 6^{ème} en particulier dans l'organisation de l'Accompagnement au Travail Personnel : non entrepris et arrêt des évaluations 6^{ème}.

f) Accompagnement sur tous les niveaux des élèves en difficulté : mise en place d'une A.I. de la 5^{ème} à la 3^{ème}. Arrêtée à la rentrée 2010 car les professeurs la jugeaient peu pertinente car essentiellement vue comme une punition par les élèves.

g) Mesures préventives contre le redoublement et accompagnement personnalisé des redoublants.

Aide personnalisée : suivi assuré par le Principal et les professeurs principaux (rencontre mensuelle avec les élèves et les parents).

Mesure préventive contre le redoublement : le redoublement a été positionné pour les élèves volontaires mais en difficultés. De même, les enfants dits « du voyage » ne redoublent plus pour leur permettre d'arriver en 3^{ème} avant 16 ans et ainsi se projeter avec leurs familles sur une scolarité post-collège. Auparavant à 16 ans (généralement en 4^{ème} ou 3^{ème}) les élèves démissionnaient.

Les taux de redoublement entre 2006 et 2010 ont fortement baissé (source APE)

	2006	2011
6 ^{ème}	8,5	4,5
5 ^{ème}	3,1	0,8
4 ^{ème}	12,2	1,8
3 ^{ème}	3,6	3,3

Le taux d'accès de la 6^{ème} à la 3^{ème} est passé de 54,8 % en 2007 à 76,8 % en 2010 (source APE).

- En mettant en place une politique d'éducation à l'orientation

a) mise en place d'un programme d'éducation à l'orientation : création par les professeurs d'une charte de l'orientation de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Dans un premier temps, le travail entrepris était retranscrit sur un cahier conservé de la 6^{ème} à la 3^{ème}. L'expérimentation du web-classeur en 2009 semblait intéressante pour dématérialiser le support. Malheureusement l'expérience a été abandonnée faute de soutien de la part de l'ONISEP. Le dispositif doit être à nouveau repensé.

b) partenariat avec les L.P. pour stages et visites : travail de qualité entrepris par les équipes du collège et notamment les professeurs principaux de 4^{ème} et 3^{ème} (visite par les équipes des L.P.) En 2010/2011, 9 L.P. de l'académie de Bordeaux ont accueilli 51 mini-stages pour 41 élèves de 3^{ème}.

c) développement du partenariat avec les entreprises pour des stages dans le cadre de l'alternance : mise en place d'un partenariat avec la résidence pour personnes âgées de Labrit.

Globalement le collège a augmenté son taux d'accès à la 2^{nde} générale (en 2007, + 10 % par rapport au taux attendu et en 2010 + 11 %). En 2011, 100 % des élèves demandeurs ont été affectés en 2^{nde} générale contre 94,7 % en 2008.

La part des élèves affectés sur le premier vœu en CAP/BEP est passée de 48,1 % en 2008 à 50 % en 2010. En 2^{nde} Professionnelle, chiffres disponibles uniquement depuis 2009, le taux est de 66,7 % en 2010 contre 55 % en 2009.

Axe 2 : favoriser l'intégration des nouveaux arrivants, la participation à la vie des associations (FSE, AS) et l'éducation citoyenne.

- En assurant l'accueil et l'intégration des néo-arrivants :

- a) mise en place d'un groupe chargé de l'organisation de l'accueil des nouveaux élèves : non entrepris, l'organisation repose sur le chef d'établissement. L'accueil durant l'année est pris en charge par la vie scolaire et l'équipe de direction. Pour les 6^{ème}, une journée d'accueil, fin juin, prise en charge par les professeurs est également organisée.
- b) actualisation et généralisation du livret d'accueil à tous les nouveaux personnels : non entrepris
- c) mise en place d'activités associatives ou sportives dans le cadre d'une opération Ecole ouverte : non entrepris

- En responsabilisant et valorisant les élèves :

- a) mise en place d'une activité « Citoyenneté – Education au Développement Durable » : collecte de bouchons depuis 2009 et intervention de graine d'Aquitaine en 6^{ème}.
- b) implication dans de nouvelles responsabilités : présence au conseil général des jeunes.
- c) valorisation des réussites sportives ou autres des élèves, par exemple en organisant en fin d'année une manifestation festive à laquelle seraient conviés les parents : mis en place à partir de juin 2008

Axe 3 : permettre aux élèves d'avoir accès à différents modes d'expression culturelle au cours de leur scolarité au Collège.

- En développant les partenariats avec les ressources locales : actions menées avec le « Café Music », les musées, la bibliothèque, les archives, le cinéma...(cf. annexe)

- En mettant en place un programme culturel qui garantisse un apport commun à chaque élève

- a) Mise en place d'un « Passeport Culturel » dont chaque élève devra bénéficier : non entrepris concrètement même si pendant sa scolarité au collège chaque élève se voit proposer l'éventail des sorties culturelles possibles (musée, théâtre, cinéma, opéra (pour une classe)...)

- En valorisant les compétences internes de l'établissement

- a) Réaménager la Chapelle en espace de réunion, de conférence et d'exposition : caduque car la Chapelle appartient au lycée. Cependant le collège a développé l'utilisation de sa salle polyvalente (capacité 150 places) pour des conférences (en 2011, le consul des Etats-Unis par exemple), des réunions (fête du collège ouverte aux parents, stages...)
- b) Favoriser les stages de formation des personnels : entrepris individuellement ou collectivement notamment stages « arts du cirque », informatique, « enfant du voyage ».

2. Analyse de la situation : forces et faiblesses de l'établissement

- L'existence d'une véritable liaison école-collège est un atout, ainsi que l'accueil en 6^{ème} (4 réunions proposées aux parents lors du 1^{er} trimestre) et le questionnaire « adaptation au collège » traité par la COP à la fin du mois de septembre.

L'adaptation des 6^{ème} au collège est donc rapide ainsi que la prise en charge de la difficulté. Les évaluations CM2 montrent que le niveau de nos élèves est très hétérogène, 8 % d'élèves en plus dans le 1^{er} quart des bonnes réponses et 75 % d'élèves en plus dans le dernier quart, par rapport à la moyenne du département.

- L'attractivité du collège est réelle (+ 100 élèves en 4 ans et avec dorénavant, très peu de dérogations sortantes (2007 : plus de 20, 2011 : moins de 10) des dérogations entrantes nombreuses (plus de 30 en 2011) et le retour en 6^{ème} des élèves du secteur scolaire auparavant dans le privé (2010 : 12 arrivées). Les formations proposées et créées depuis 2008 (section football, section européenne, classe bilangue, espagnol en 5^{ème}) contribuent à cette attractivité ainsi que le travail mené par la vie scolaire en terme d'accueil des élèves en étude, même non transporté scolaire dès 8h et jusqu'à 17h30. De même, le suivi des absences, des retards, ainsi que le contrôle des sorties sont appréciés des parents. Cela a « rassuré » les parents dont les enfants étaient dans le privé lors du primaire. Le collège a atteint sa taille « normale » avec environ 600 élèves et 6 classes par niveaux.

- La mixité sociale progresse

Le taux de PCS moyen ou défavorisé a diminué de près de 6 points entre 2008 et 2011. Il est de 74,6 à la rentrée 2011.

Si on limite l'analyse aux 6^{ème}, la tendance est confirmée avec 21,8 % de PCS très favorisé ou favorisé au collège à la rentrée 2007 et actuellement près de 34 %.

- L'équipe de professeurs est stable, reconnue et appréciée des parents. Elle propose de très nombreux projets et s'implique dans le suivi personnalisé des élèves ainsi que dans la vie de l'établissement.

- L'orientation des élèves fait apparaître :

↳ les taux de redoublements sont faibles et essentiellement dus en 3^{ème} aux élèves non-francophones qui envisagent une 2^{nde} générale sans pour autant encore maîtrisé la langue française et avoir assisté à l'ensemble des disciplines en 3^{ème}.

↳ l'ensemble des demandes en 2^{nde} générale est accepté, 98,5 % en 2010, 100 % en 2011.

↳ les résultats de nos élèves en 2^{nde} générale sont de qualités : en 2011, taux de non passage de 6 % au lycée Victor Duruy contre une moyenne de 12 %. 45 % de nos élèves après la 2^{nde} vont en 1^{ère} S contre une moyenne de 35 % pour le lycée Victor Duruy. Par contre, on note une sous représentativité en 1^{ère} ES et 1^{ère} STG ;

↳ nous pouvons en déduire que les passages en 2^{nde} générale peuvent être améliorés si les élèves gagnent en ambition. Pour cela, il faut que le collège permette aux élèves d'avoir une confiance accrue dans leurs moyens. D'autant plus, que l'orientation en 2^{nde} professionnelle, ne permet en 2010 qu'à 66,7 % de nos élèves d'avoir le 1^{er} vœu (69,7 % au niveau du département) et qu'ils ne soient que 57,9 % à passer en 1^{ère} professionnelle contre 64,6 % au niveau du département.

- Le taux d'obtention du DNB a baissé entre 2008 et 2010. Cependant c'est une baisse « en trompe l'œil » car pendant cette période le collège a inscrit systématiquement les élèves non-francophones et dits « du voyage » au brevet. A périmètre identique, les résultats sont identiques.

II - Stratégie de pilotage pédagogique et éducatif de l'EPLE

Objectif 1 : Maintenir l'exigence d'un enseignement de qualité en conduisant tous les élèves en 2nde dans des conditions de choix réfléchi et adapté.

- Conduire plus d'élèves en 2nde générale avec un projet de baccalauréat général ou technologique.
 - ↳ développer les compétences linguistiques : renfort horaire en Français, épreuves communes
 - ↳ développer les compétences scientifiques : renfort horaire en sciences, atelier de pratique scientifique
 - ↳ maintenir et développer les filières d'excellences : section européenne, section football, 3LV en 4^{ème}, section bilangue, espagnol en 5^{ème}, latin, grec.

- Conduire plus d'élèves à obtenir le 1^{er} vœu en 2nde professionnelle
 - ↳ maintenir le partenariat avec les L.P. : mini-stages
 - ↳ renforcer l'éducation à l'orientation.

- En développant un climat « ambitieux » et de travail
 - ↳ journée de l'orientation avec les anciens élèves
 - ↳ maintenir la participation aux concours
 - ↳ développer l'aide aux devoirs assurée par la vie scolaire en étude
 - ↳ créer un recueil d'exercices corrigés pour la vie scolaire alimentés par l'ensemble des disciplines.
 - ↳ classe de 4^{ème} avec les heures d'étude intégrées à l'emploi du temps
 - ↳ maintenir l'implication des parents dans la vie du collège
 - ↳ favoriser des pratiques pédagogiques nouvelles

- Et en aidant les enfants à besoins pédagogiques différenciés.
 - ↳ formaliser le suivi des élèves, notamment en 6^{ème} et des redoublants, (PPRE passerelle, PRE...)
 - ↳ privilégier l'intervention des professeurs.
 - ↳ renforcer la structure d'aide aux ENAF.
 - ↳ exploiter les ressources liés à l'atelier-relais

Objectif 2 : faire du collège, une école citoyenne et « éco-responsable »

- en continuant à impliquer les élèves dans des projets solidaires.
- formaliser la formation des délégués.
- en développant « l'ouverture sur le monde ».
- en sensibilisant :
 - ↳ : à la sécurité routière.
 - ↳ : au tri-sélectif, recyclage, gaspillage, à l'hygiène et à la propreté
 - ↳ : à travers un atelier couverture des manuels

Objectif 3 : permettre aux élèves d'avoir accès à différents modes d'expression culturelle

- en mettant en place un programme culturel minimum qui garantisse un apport commun à chaque élève.
- en proposant ces modes d'expression au collège (classe à PAC, chorale, CHAT...)
- partenariat avec le monde associatif.

III - Suivi et évaluation du projet :

Le suivi du projet d'établissement sera assuré par le conseil pédagogique élargi aux parents du Conseil d'Administration.

Le tableau de bord des indicateurs sera élaboré par le conseil pédagogique et tenu par le chef d'établissement, tant pour le projet d'établissement que pour le programme annuel d'actions.

Chaque action, mise en place, sera pilotée puis évaluée par le porteur du projet.

Le conseil pédagogique décidera du rythme des réunions de régulation, en fonction des besoins.

Le Conseil d'administration sera tenu informé de l'évolution du projet d'établissement, au moins 3 fois dans l'année.